

Diplôme d'État

d'Infirmier.ère en Pratique Avancée

DE IPA

Défini par le Décret n°2018-629 du 18 juillet 2018 et par l'arrêté du 11 mars 2022, le Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) est délivré par les universités accréditées et confère le grade universitaire de master.

La formation d'IPA vise à former des intermédiaires aux compétences élargies entre infirmiers et médecins et d'accompagner la mise en oeuvre de nouvelles modalités d'exercice. Les finalités de la formation d'IPA sont d'apporter une réponse aux tensions de démographie médicale et d'améliorer les problèmes d'accès aux soins, de contenir l'augmentation des coûts de santé, d'améliorer les perspectives de carrière des professions paramédicales, d'adapter la réponse à l'évolution de la demande de soins et de promouvoir la qualité des soins.

Les quatre universités de la Région Auvergne Rhône-Alpes et leurs UFR de Médecine ont entrepris une démarche de co-accréditation pour délivrer une formation d'IPA commune sur le territoire. Il s'agit de :

- **Université Grenoble Alpes**, UFR de Médecine assurant la coordination de la mention 1 intitulée « Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires »
- **Université Jean Monnet**, UFR de Médecine Jacques Lisfranc, assurant la coordination de la formation et la coordination de la mention 2 intitulée « Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale » et de la mention 5 « Urgences »
- **Université Lyon 1**, Faculté de Médecine Lyon-Est et Faculté de Médecine Lyon-Sud Charles Mérieux assurant la coordination de la mention 3 intitulée « Oncologie et hémato-oncologie » et de la mention 5 « Urgences »
- **Université Clermont Auvergne**, UFR de Médecine et des Professions Paramédicales assurant la coordination de la mention 4 « Santé mentale et psychiatrique »

Diplôme d'État
Formation continue
Durée : 2 ans
Niveau d'étude : Bac+5



Faculté de Médecine
Jacques Lisfranc • Saint-Étienne

Faculté de Médecine Jacques Lisfranc
Département des Sciences Infirmières
et Techniques en Santé

Campus Santé
10, rue de la Marandière
42270 Saint Priest en Jarez
<https://univ-st-etienne.fr>

CONTACT

Géraldine DESARMEAUX
04 77 42 14 13
medecine-dsits@univ-st-etienne.fr

OBJECTIFS

Cette formation vise à former des auxiliaires médicaux en initiant le dispositif par la profession infirmière pour renforcer les coopérations entre les professionnels de santé. Cette démarche a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de nouvelles modalités d'exercice. Elle redéfinit les axes de collaboration avec le personnel médical et renforce la coopération entre les professionnels de santé.

Conformément à l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, ce programme s'adresse à des personnes souhaitant acquérir des compétences nouvelles nécessaires à un exercice futur de praticien en santé ayant la maîtrise de gestes, d'actes relevant du transfert de compétence médicale. Il s'agit d'une pratique globale, différente d'une pratique centrée sur la maîtrise d'un champ disciplinaire (logique de spécialisation) avec la nécessité de prises de décisions complexes qui renvoie le professionnel à un positionnement sur les champs de la décision médicale.

Les deux premiers semestres de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée correspondent à un tronc commun d'enseignement. A l'issue du deuxième semestre, les étudiants confirment le choix de leur mention qui fait l'objet d'enseignements spécifiques des troisième et quatrième semestres.

Durant leur formation, les étudiants accomplissent deux stages dans des terrains de stage situés auprès d'établissements de santé publics, privés d'intérêt collectif et privés ; de professionnels de santé exerçant en pratique de ville ; d'autres services de santé de type réseaux de santé, centres de santé et maisons de santé :

- un stage d'une durée de deux mois au cours du deuxième semestre de formation ;
- un stage d'une durée de quatre mois, au cours du quatrième semestre de formation, dont les objectifs sont en lien direct avec la mention suivie.

POUR QUI ?

Infirmiers Diplômés d'Etat ayant de l'expérience dans une des spécialités proposées et souhaitant faire évoluer leurs parcours professionnels, diversifier leurs environnements de travail, prendre plus de responsabilités et approfondir leurs connaissances médicales.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES

Le référentiel d'activité visé par le DE d'IPA, défini par l'Arrêté du 18 juillet 2018 et par l'arrêté du 11 mars 2022 est :

- Observation, recueil et interprétation des données dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention.
- Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention.
- Conception, mise en œuvre et évaluation d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique.
- Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient.
- Mise en œuvre d'actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles.
- Contribution à des études et des travaux de recherche.

Les compétences visées par le DE d'IPA et définies par l'Arrêté du 18 juillet 2018 sont :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique.
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.
- Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique.
- Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques.

PROGRAMME

Le parcours de formation est conçu comme un cycle complet composé de quatre semestres. Il comprend une première année commune et une deuxième année composée de 5 mentions.

La première année (DE1) est une année de tronc commun entre les étudiants des 4 spécialités, permettant d'aborder la pratique avancée de manière générale et de donner à chacun les clés de compréhension de chacune des spécialités.

La deuxième année est, quant à elle, une année de spécialité où les étudiants se regroupent par spécialité et se perfectionnent dans un domaine de compétence particulier.

Les enseignements du tronc commun sont donc dispensés aux premier, deuxième et partiellement troisième semestre. Les enseignements spécifiques des mentions sont dispensés au troisième et quatrième semestre.

Les objectifs pédagogiques et les contenus de la formation sont décrits dans le référentiel de formation (Arrêté du 18 juillet 2018).

Chaque UE donne lieu à une valorisation en ECTS. Un ECTS correspond à 25 à 30 heures de travail effectuées par l'étudiant (présentiel et travail personnel), la répartition horaire entre présentiel et travail personnel devant être adaptée à chaque type d'enseignement (cours, TP, ED, stage, etc)

DE 1 Tronc commun	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
	UE Clinique (15 ECTS)	UE Clinique (6 ECTS)
	UE Sciences Infirmières et pratiques avancées (6 ECTS)	UE Formation et Analyse des pratiques professionnelles (6 ECTS)
	UE Responsabilité, éthique, législation et déontologie (3 ECTS)	UE Santé Publique (6 ECTS)
	UE Langue vivante (3 ECTS)	UE Recherche (6 ECTS)
	UE Méthodes de travail (3 ECTS)	UE Stage 2 mois

DE 2 Tronc commun	SEMESTRE 3	SEMESTRE 4
	UE Recherche (3 ECTS)	UE Mémoire (6 ECTS)
	UE Langue Vivante (3 ECTS)	
	UE Bases fondamentales (6 ECTS)	UE Stage 4 mois (24 ECTS)
	UE Clinique (14 ECTS)	
UE Parcours de Santé (4 ECTS)		

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

D.E 1

Docteur Élise VEROT (Infirmière D.E, Maitre de conférences en sciences infirmières)
Professeur Catherine MASSOUBRE (PU-PH, CHU de Saint-Etienne)

D.E 2

Mention « Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale »

Docteur Élise VEROT (Infirmière D.E, Maitre de conférences en Sciences Infirmières)
Professeur Éric ALAMARTINE (PU-PH, CHU de Saint-Étienne)

Mention « Urgences »

Docteur Élise VEROT (Infirmière D.E, Maitre de conférences en sciences infirmières)
Docteur Alain VIALLO (PU-PH, CHU de Saint-Etienne)

L'équipe pédagogique est composée de PU-PH, de cadres de santé, d'IPA, de doctorants et d'infirmières

MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

DE 1

- Séminaires :
 - 5 séminaires locaux (dans l'université de rattachement)
 - 4 séminaires régionaux (dans chaque université de la région AuRA)
- E-learning sur la plateforme SIDES NG + Mischool (anglais)
- Stage de 8 semaines

DE 2

- 4 séminaires locaux
- E-learning sur la plateforme SIDES NG + Mischool (anglais)
- Stage de 16 semaines

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1^{ère} année

- Être titulaire du DE d'Infirmier,
- Justifier d'une ancienneté de trois ans dans l'exercice professionnel infirmier,
- Être titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L. 4311-5 du code de la santé publique (l'inscription n'est possible que pour la mention Psychiatrie et Santé Mentale)

2^e année

- Avoir réussi le DE IPA 1^{ère} année,
- Être titulaire du DE IPA et vouloir changer de mention/spécialité,
- Faire une validation d'acquis professionnels

CONDITION D'INSCRIPTION

Les apprenants relèvent administrativement de l'UFR de Médecine dans laquelle ils ont procédé à leur inscription. En 1^{ère} année, les apprenants s'inscrivent administrativement dans l'université de l'académie dont ils dépendent. En 2^{ème} année, les apprenants s'inscrivent administrativement dans l'université porteuse de la mention suivie.

La gestion des demandes d'inscription administrative est assurée par le Service de Scolarité de chaque UFR de Médecine partenaire de la Région AuRA (Clermont, Grenoble, Lyon ou Saint-Etienne). Les commissions d'admission et jurys sont conformes à l'arrêté Master. Les inscriptions pédagogiques sont réalisées par le Service de la Scolarité pour toutes les mentions suivies par les apprenants au cours de chaque semestre.

PHASE D'ADMISSION

L'étude du dossier de candidature est réalisée par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique du DE regroupant enseignants universitaires et professionnels infirmiers. Les critères d'admission et de classement sont basés sur une évaluation de la motivation et du projet professionnel, du parcours professionnel et des formations complémentaires ainsi que des travaux et missions accomplis par le candidat. Un jury régional entérinera le classement, donnant lieu à une liste principale d'admis, une liste d'attente et une liste de refus. Chaque candidat sera alors averti de sa situation.

VALIDATION

Après validation des 120 ECTS des deux années l'étudiant/le stagiaire est reçu au Diplôme d'Etat IPA et au grade de Master.

Si un étudiant a intégré la formation sans justifier des 3 années d'expériences comme infirmier dans son domaine de spécialité, il devra d'abord faire ces 3 années avant que le diplôme ne lui soit délivré.

ET APRÈS ?

Débouchés dans les centres hospitaliers, les centres de soins, les maisons médicales et en libéral.

COÛT DE L'INSCRIPTION

ATTENTION :

- Les tarifs sont ceux qui s'appliquent à une seule année de formation et non aux deux années.
- L'organisme de formation se garde le droit de modifier les tarifs annoncés. Jusqu'à la signature du devis de formation, les tarifs donnés sont susceptibles de varier.
- L'université n'étant pas assujettie à la TVA, tous les tarifs indiqués sont des prix TTC.

Financement individuel : 1 666 € + droits nationaux d'inscription / an

Financement par l'employeur : 4 816 € + droits nationaux d'inscription / an

